

LE PETIT FORGEOIS

MAGAZINE MUNICIPAL

À LA UNE

Fleurissement de la
commune

ZOOM SUR...

Le service urbanisme

ENVIRONNEMENT

Compostage, une
nouvelle obligation

JOYEUSES FÊTES
à Forges-les-Bains !



Patricia...

Séverine Martin et les élus du conseil municipal ont la très grande tristesse de vous annoncer le décès de Madame Patricia Fleureau, conseillère municipale déléguée à la jeunesse et aux sports survenu le 8 novembre 2023.

Patricia, lorsqu'en juillet 2020 nous nous sommes tous promis de nous supporter, dans tous les sens du terme, durant les six prochaines années, nul ne pouvait imaginer qu'il y en aurait une qui nous quitterait et encore moins de façon si soudaine et douloureuse !

Tu laisses un vide immense, pour Thierry, Chloé et toute ta famille, tes proches et tes amis.

Ta bonne humeur ponctuée par ton rire généreux, ta gentillesse tournée vers les autres, ta sensibilité doublée d'une grande lucidité sur les événements et les gens, ta franchise bienveillante étaient des moteurs qui nous obligeaient et vont continuer à nous obliger à aller de l'avant sans nous appesantir sur les aléas et les tracasseries.

Si l'on veut croire qu'il existe un après, il nous reste à tenir fermement le cap, car là-haut, tu continueras à veiller sur nous : même si nous ne pourrions l'entendre, j'espère que tu riras comme avant de nos idées folles, que tu t'attendras de notre envie de toujours mieux faire, que tu seras heureuse que brillent encore à travers chacun d'entre nous ta joie de vivre, celle des gens qui aiment, et ta force, celle des gens qui croient en leurs valeurs.

Merci Patricia. ●



LE PETIT

FORGEOIS

est réalisé par le service communication de la mairie | communication@forges-les-bains.fr

Directeur de la publication : Séverine Martin | **Rédactrice en chef** : Irène Corvest

Rédaction et conception graphique : Service communication, Margaux Maroussie

Crédits photos : photothèque municipale, Freepik, associations

Impression : Desbouis Gresil : 2 000 exemplaires | **ISSN** : 2802-3994

Mairie de Forges-les-Bains - 9 rue du Docteur Babin 91470 Forges-les-Bains

Tél. : 01 64 91 03 29



Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

pefc-france.org

SOMMAIRE



8

À LA UNE
FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE



14

ACTUALITÉS
LE PLAN DE LA COMMUNE



18

ZOOM SUR
LE SERVICE URBANISME
ET LES DÉMARCHES POUR
VOS TRAVAUX



22

SCOLARITÉ
SOUTIEN SCOLAIRE
EN LIGNE POUR LES
FORGEOIS



24

ENVIRONNEMENT
COMPOSTAGE : UNE
OBLIGATION, DE
NOMBREUSES
SOLUTIONS

Et aussi

4	RETOUR EN IMAGES
12	LA PAROLE AUX FORGEOIS
13	ACTUALITÉS
17	NOTRE MARCHÉ HEBDOMADAIRE
20	TRAVAUX
21	SENIORS
23	CULTURE
25	VIE ÉCONOMIQUE
26	VIE ASSOCIATIVE
27/28	TRIBUNES
29	CARNET
30	AGENDA



Retrouvez toute l'actualité
de la commune sur
www.forges-les-bains.fr





1

Plus de photos



2



3



4



5



6



7

1

LE CLUB DES JEUNES

Cet été, pendant les vacances scolaires, les jeunes se sont retrouvés au club des jeunes avec Alan et Justine.

Au programme : des activités sportives, des jeux, des sorties et une soirée de fin d'année !

2

LA RENTRÉE SCOLAIRE

Lundi 4 septembre, les petits Forgeois ont repris le chemin de l'école.

Les effectifs de cette année :

- 314 élèves en élémentaire
- 187 élèves en maternelle

3

LE FORUM DES ASSOCIATIONS

Vous étiez nombreux à venir vous inscrire aux activités proposées le samedi 8 septembre.

4

LA BROCANTE

Dimanche 9 septembre sous un grand soleil !

5/7

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Merci à la villa Rochette et au château de Forges d'avoir ouvert leurs portes. Merci à la MCL pour cette magnifique exposition au lavoir. Les élèves de l'école élémentaire ont également visité la mairie et rencontré madame le Maire. Les Amis de l'église ont organisé des visites commentées.



8



EN IMAGES

8

8

CONCERT QUEEN KILLERS

Vendredi 22 septembre

Concert exceptionnel du cover band dédié au plus grand groupe de rock de tous les temps !

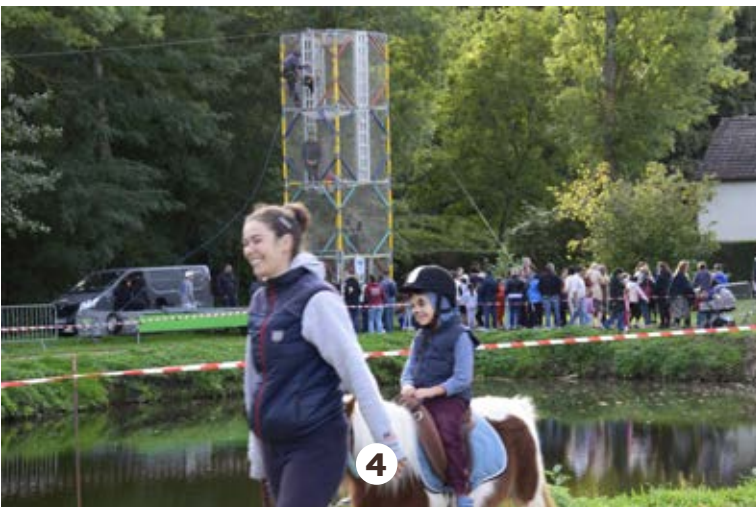
FORGES ROSE

Merci aux 517 participants à la marche/course «Forges rose» organisée le dimanche 1^{er} octobre. Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine édition, dimanche 6 octobre 2024, encore plus nombreux !



5

EN IMAGES



14

LA FÊTE DE LA CHÂTAIGNE

Vous avez été très nombreux à participer à cette fête familiale le dimanche 15 octobre.

5

HOMMAGE

Merci aux Forgeois et à l'équipe enseignante qui se sont associés au moment de recueillement en hommage à Dominique Bernard et Samuel Paty.

6

REPRÉSENTATION THÉÂTRALE

Vendredi 10 novembre, le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) et le Conseil des Sages se sont réunis pour une lecture théâtralisée des «lettres de poilus», accompagnés par une mise en scène de la troupe de théâtre Etosha, sur un fond musical de l'AMM.

7

COMMÉMORATION

Samedi 11 novembre, commémoration du 105^e anniversaire de l'Armistice de 1918.

8

EXPOSITION

Exposition en 3D sur la grande guerre 14-18 à la mairie, du 1^{er} au 30 novembre.

9

MARCHÉ DE PRODUCTEURS ET ARTISANS

organisé au parc des Thermes le 18 novembre.

10

CONFÉRENCE AFFAIRE LANDRU

par Michel Malherbe qui a fait don de quelques livres à découvrir à l'Escapade culturelle.



9



10



11



11

REPAS DANSANT DE NOËL

le 5 décembre pour les seniors de plus de 66 ans

MARCHÉ DE NOËL →



Samedi 9 et dimanche 10 décembre
Après le vent et la pluie du samedi, les visiteurs sont revenus nombreux le dimanche ! Artisanats, produits du terroir, chocolats, pâtisseries, chocolat chaud... sans oublier le carrousel et le père Noël pour le plus grand bonheur des enfants !



ILLUMINATION DU GRAND SAPIN

Vendredi 8 décembre
Lancement de la magie de Noël à Forges-les-Bains

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

une nouvelle stratégie en 2024

La commune est particulièrement attentive à l'ensemble du cadre de vie de ses habitants et des visiteurs, à l'adaptation du fleurissement au site et au climat ainsi qu'aux actions respectueuses de l'environnement et des paysages.

En 2024, le service espaces verts va poursuivre ses efforts d'embellissement de la commune, tout en privilégiant une démarche écologique et économique.

L'équipe composée de trois agents des espaces verts est à pied d'œuvre dans tous les secteurs de la commune pour composer les massifs et ainsi suivre le rythme des saisons. **Actuellement, les plantations utilisées sont sous forme de tapis de fleurs.**

Les plantes sont cultivées sous forme de plaques à découper en petits carrés. Composés d'un mélange de superbes fleurs multicolores, les tapis de fleurs sont à la fois gais, vivants, pratiques et peuvent couvrir une surface plus ou moins large avec des variétés multiples. **Cependant, les tapis doivent être renouvelés à chaque saison et les plantes annuelles demandent un arrosage régulier.**



LES PLANTES VIVACES

Une initiative écologique et économique !

Les plantes vivaces (sauge, lavande, romarin...) sont très intéressantes. Elles repoussent chaque année et elles sont moins gourmandes en eau donc plus respectueuses de notre planète. Avec une culture adéquate et un bon entretien, elles pourront donc se développer au fil des ans et offrir une belle floraison. Ces plantes sont appréciées pour leurs fleurs colorées et pour leur feuillage vert d'une année sur l'autre.



Afin de pérenniser les espaces, les vivaces et arbustes prendront progressivement la place de certaines plantes annuelles et bisannuelles à Forges-les-Bains. Tout cela, sans diminuer les espaces fleuris.



En résumé

Le service espaces verts mise sur les techniques suivantes :

> **Choix des plantes** : réduction du nombre de plantes annuelles, trop gourmandes en eau, en engrais et en main d'œuvre au profit d'une décoration persistante (arbustes, vivaces, graminées,...) : même effet esthétique tout en conservant le nombre d'espaces végétalisés sur la commune.

> **Arrosage raisonné** : diminution des contenants au profit des massifs de vivaces et de bulbes. Les agents commencent tôt le matin afin de pouvoir arroser aux heures les moins chaudes et limiter l'évaporation. Utilisation de la technique du paillage.

> **Gestion des produits chimiques** : aucun produit chimique phytosanitaire utilisé (insecticide, fongicide, herbicide), ni aucun désherbant chimique. Utilisation d'engrais organiques sur les pelouses, les vivaces et les arbustes.

> **Qualité esthétique des compositions** : recherche d'une harmonie et d'une cohérence avec le milieu.

La municipalité a fait le choix d'augmenter progressivement chaque année le nombre de vivaces dans la composition de chaque massif.

Plus résistantes aux caprices de la météo, elles n'en restent pas moins colorées et présentent donc l'avantage de reflorir chaque année. Les fleurs annuelles ne sont pas oubliées pour autant. Elles permettent d'agrémenter le décor et de diversifier les compositions année après année.

En effet, il est aujourd'hui question d'un fleurissement plus durable, et c'est désormais autour d'un équilibre entre le saisonnier et le durable que les services fondent leur approche.

Entrées et sorties de ville, voies principales, ronds-points mais aussi voies secondaires et hameaux, chaque endroit a été étudié et laissera place à la créativité des agents des espaces verts tout en prenant en compte cette nouvelle stratégie : une répartition entre les fleurs, les vivaces, les plantes à bulbes et tubercules sur les espaces de la commune.



RENCONTRE AVEC...

L'équipe des espaces verts

L'équipe des services techniques est composée de trois agents municipaux dédiés aux espaces verts : William, Barthélémy et Hugo. En cette fin d'année, ils ont pour mission de définir une nouvelle stratégie de fleurissement pour 2024, plus écologique et économique. Rencontre avec William et Barthélémy.

___ POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER ?

William : Je suis chef d'équipe des espaces verts et je travaille pour la commune depuis 23 ans. J'ai exercé d'autres métiers dans l'horticulture et je suis pâtissier de base. Je travaille avec Barthélémy et Hugo qui vient de nous rejoindre.

Mon travail contribue au respect de l'environnement et c'est ce qui me plaît. J'aime travailler en extérieur et je suis passionné de jardinerie et d'horticulture.

Souvent, on vient nous aborder pour nous demander des conseils sur les plantations, la végétation... et c'est toujours un plaisir pour nous de répondre aux Forgeois ! Une de mes plus belles créations, c'est la restructuration du parc de la mairie il y a plusieurs années. On est partis de rien, le terrain n'était pas entretenu. On peut dire qu'on a contribué à la beauté de ce parc !

Barthélémy : Je travaille depuis un an et demi à Forges-les-Bains. Avant j'étais archiviste mais le métier de bureau ne me convenait plus. C'est bien plus agréable de travailler en extérieur. C'est William qui m'a tout appris sur le terrain !

___ QUELLE PLACE EST DONNÉE AU FLEURISSEMENT À FORGES-LES-BAINS ?

W : Aujourd'hui on est sur la mise en place du fleurissement mais pas assez sur la création. **Notre stratégie 2024 va nous permettre d'évoluer sur de la mise en scène plus créative avec notamment des plantes vivaces pour un objectif plus économique et écologique.** C'est important car le fleurissement de la commune permet de contribuer à un cadre de vie agréable pour les

habitants et les visiteurs. C'est pour cela que nous avons à cœur d'intervenir sur toute la commune y compris dans les hameaux.

___ POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS SUR CETTE NOUVELLE STRATÉGIE DE FLEURISSEMENT ?

W : Nous allons réduire les tapis de fleurs qui ont une durée de vie limitée pour laisser place à des plantes vivaces, qui peuvent vivre plusieurs années. En effet, contrairement aux fleurs qui sont des plantes annuelles, les plantes vivaces reviennent année après année, ce qui nous permet de réduire le besoin de replantation fréquente. Il y aura plus d'entretien au niveau des tailles mais moins d'arrosage. Les fleurs demandent un arrosage très régulier et cela nous prend beaucoup de temps et d'eau !

Le but est de mélanger les fleurs, les bulbes et les plantes vivaces tout en créant une mise en scène agréable à regarder.

___ QUELS TYPES DE PLANTES ALLEZ-VOUS CHOISIR ?

W : Pour les plantes vivaces, au niveau de la conception, c'est en fonction de la taille, de l'aménagement des couleurs, de l'espace que cela va prendre, des espèces, des temps de fleurissement et des sols... je vais donc me renseigner auprès d'horticulteurs pour établir cette nouvelle stratégie.

Pour les fleurs, on utilise les tapis. Je m'occupe de la conception, on me propose des fleurs et je choisis leur répartition en fonction de leur teinte, de la hauteur... et ensuite on pose les tapis directement sur les sols.



À LA UNE

___ QUELLES SONT LES CONTRAINTES À PRENDRE EN COMPTE DANS VOTRE MÉTIER ?

B : Nous devons établir notre planning en fonction de la météo. La pluie, le soleil, le vent... ces critères sont à prendre en compte dans notre métier. Notre emploi du temps est également établi en fonction des manifestations de la commune.

W : Pour limiter l'arrosage en été, on utilise le paillage depuis une dizaine d'années. Le paillage consiste à couvrir le sol situé autour des plantes et végétaux cultivés. Il maintient le sol humide en limitant l'évaporation, particulièrement en été. Cela permet de réduire l'arrosage et favorise la biodiversité. En période hivernale et de fortes gelées, les souches des plantes restent protégées du froid.

___ POUVEZ-VOUS NOUS DÉCRIRE UNE JOURNÉE TYPE DE L'ÉQUIPE ?

W : Nous établissons notre journée en fonction des demandes d'interventions, par priorité. Par exemple, les demandes des écoles sont souvent traitées en urgence ou encore les interventions au cimetière avant une commémoration. On suit le calendrier des événements sur la commune.

En ce moment, tous les mercredis en automne, nous travaillons dans la cour de l'école pour ramasser les feuilles, les branches cassées...

On s'occupe aussi des poses de pièges pour les chenilles processionnaires et on intervient lorsqu'on peut les détruire.

Le service des espaces verts est en charge du fleurissement et de l'entretien sur tout le territoire de la commune. En soutien, on fait appel à des entreprises pour une partie de l'entretien et pour les bassins de rétention.

Merci à nos agents des espaces verts dont la motivation et la détermination permettent aux Forgeois de profiter de notre beau cadre de vie tout au long de l'année !



DÉMOCRATIE LOCALE

La parole aux Forgeois !



Je suis en balade dans la forêt de Forges-les-Bains, en haut de la rue du Général de Saint-Vincent. Beaucoup de chemins sont fermés et sont indiqués comme propriété privée. N'est-il plus possible de se balader dans le bois ?

► En effet, vous êtes nombreux à avoir remarqué la fermeture de certains chemins dans les bois de la commune. Ces parcelles appartiennent depuis 2022 au groupement forestier France Valley. Les chemins indiqués ne sont donc plus accessibles pour les balades en forêt.

Consultez l'article sur le sujet en page 15.

Tous les lundis on retrouve au bord de l'étang Baleine des déchets de pêche (sacs plastiques, cannettes vides, fil de perche, emballages d'asticots...). Serait-il possible de sensibiliser les pêcheurs au fait qu'ils polluent non seulement l'endroit où se nourrissent leurs poissons, mais aussi le lieu de vie des autres ?

► La commune a bien conscience de ce problème ! C'est pourquoi nous avons fait installer des panneaux avec une affiche rappelant l'obligation de jeter ses déchets dans la poubelle... Pour rappel, le dépôt sauvage est passible d'une amende allant jusqu'à 15 000 €.

Nous avons commandé un composteur au printemps. Il devait arriver me semble-t-il courant septembre. A ce jour, nous n'avons aucune nouvelle. Pouvez-vous me dire où cela en est-il ?

► En dehors de l'atelier compostage du mois d'octobre, les composteurs sont gérés par la CCPL. Vous pouvez envoyer votre demande à environnement@cc-paysdelimours.fr

En direct des réseaux



Bonjour, j'en déduis que le poissonnier ne reviendra pas ?

Bonjour, malheureusement, le poissonnier n'a pas rencontré le succès attendu. En raison d'un manque de clientèle, le poissonnier n'a pas souhaité revenir. Nous comptons sur votre présence le samedi matin pour maintenir le marché !



Je souhaiterais faire une demande de badge d'accès pour la déchetterie Siredom de Briis-sous-Forge.

► La mairie ne gère pas les accès aux déchetteries. Le badge est à demander directement auprès de la déchetterie de Briis-sous-Forge (avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile).

Posez vos questions !

Une question, un commentaire, une remarque d'intérêt général ? Vous pouvez contacter la rédaction du magazine municipal à l'adresse suivante : communication@forges-les-bains.fr



EMPLOI

La commune recrute

Plusieurs postes sont à pourvoir au sein de la mairie : responsable du centre technique municipal, un animateur polyvalent et un service civique à l'Escapade culturelle et plusieurs animateurs du temps périscolaire.

Plus d'infos sur forges-les-bains.fr
> Mon quotidien > Emploi

Fête de la châtaigne 2023 : concours de girouettes

Bravo et merci aux participants du concours organisé par la commune à l'occasion de la fête de la châtaigne :

- > Cyril Martinez
- > Christian Pellet
- > Famille Bischoff
- > Famille Roger



NOUVEAU

Dépôt de pain au bar du château

Afin de dépanner les Forgeois, le bar du château organise avec la boulangerie la Briisoise un dépôt de pain et de viennoiseries du lundi au samedi à partir de 7h15. Fermeture du 23 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclus.



Forges rose

Vous étiez plus de 500 ! Grâce à votre participation à Forges rose, 7644,50 € ont été collectés en faveur de la Ligue contre le cancer du sein. Un grand merci à toutes et tous et rendez-vous l'année prochaine, le 6 octobre 2024.

Horaires des services municipaux pendant les fêtes de fin d'année

- > MAIRIE
Fermeture le samedi 30 décembre 2023. Ouverture exceptionnelle le mardi 2 janvier 2024.
- > SERVICE URBANISME
Fermeture du 1^{er} au 5 janvier 2024.
- > BUREAU DE POSTE
Fermeture du 25 décembre 2023 au 2 janvier 2024.
- > ESCAPADE CULTURELLE
Fermeture du 25 décembre 2023 au 9 janvier 2024.
- > ACCUEIL DE LOISIRS ET BUREAU PÉRISCOLAIRE
Fermeture du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024.

127

C'est le nombre de signalements traités en 2023 via l'application mobile « Illiwap ».

Grâce au module « Signalement », il est possible de rendre compte instantanément d'un dysfonctionnement sur l'espace public en envoyant une photo et la localisation. L'application est aussi dédiée aux infos pratiques de la commune. Flashez le QR CODE pour télécharger l'application !

> Pour en savoir plus : www.forges-les-bains.fr

Retenez la date !

Tous mobilisés pour le Téléthon le 27 janvier

AFMTELETHON

Sous les sunlights de la salle Messidor, la commune vous invite à un « voyage voyage » dans les années 80 pour une nuit de folie !

- > Les bénéficiaires seront reversés au téléthon.
- > Samedi 27 janvier à partir de 19h, salle messidor.

VOEUX DU MAIRE 2024

Rendez-vous pour les vœux à la population le 10 janvier 2024

C'est le mercredi 10 janvier, à partir de 19 heures, que se tiendra la cérémonie des vœux à la population. Madame le Maire et les élus vous accueilleront salle Messidor pour à la fois dresser un bilan de l'année 2023 et se projeter pleinement dans l'année 2024.



SANTÉ

Réunion publique pour la mise en place de la mutuelle communale

Suite au sondage proposé dans le petit Forgeois n°9 de février 2023, la commune a lancé un appel à partenariat

pour la mise en place d'une mutuelle communale. Le résultat de cet appel a été présenté en conseil d'administration du CCAS et la mutuelle NUOMA a été retenue. **Une réunion publique avec un représentant de la mutuelle aura lieu le 11 janvier 2024 à 17h30, salle Floréal, afin qu'il puisse présenter leurs services et répondre à vos questions.**



TERRITOIRE

Découvrez le «nouveau» plan de la commune !

C'est chose faite ! Il a revêtu ses plus belles couleurs afin de vous montrer toute l'étendue de notre belle commune et allie modernité et praticité. Le plan de la commune a pour vocation de permettre aux habitants et aux personnes extérieures à la commune de découvrir l'étendue du territoire et de s'y repérer.

Lorsque que vous l'ouvrez, vous découvrez un plan, avec l'index des rues, les zooms sur les hameaux de Forges-les-Bains, les établissements et services publics,

les espaces de loisirs, culturels et sportifs, les commerces ou encore les arrêts de bus. Au verso, repérez-vous grâce à la carte des chemins de randonnée mais aussi une description du patrimoine de la commune ou encore les lignes de transports...

On vous laisse le découvrir et nous donner votre avis !

➤ Disponible à la mairie, à l'Escapade culturelle à l'agence postale et dans vos commerces.



BON À SAVOIR

Fin de collecte des déchets verts

La dernière collecte à Forges-les-Bains a eu lieu le 8 décembre. Reprise des collectes le 29 mars 2024. Consultez le calendrier sur siredom.com



Calendrier des battues de régulation



La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol pour le département de l'Essonne est fixée du 17 septembre 2023 au 29 février 2024 par arrêté préfectoral. Des battues sont organisées sur la commune par la société des chasseurs.

Le calendrier des battues est publié chaque année sur le site internet de la mairie.

Prochaines dates :

- Chasse au petit gibier les dimanches et jours fériés : du 01/11/23 au 15/01/24 de 9h à 12h et de 14h à 17h et du 16/01/24 au 31/01/24 de 9h à 12h et de 14h à 18h
- En 2024, les battues auront lieu le samedi de 9h à 12h30 : 7 janvier, 21 janvier, 4 février, 11 février, 18 février, 24 février
- Extension pigeon : après le 31/01/24 jusqu'au 20/02/24 de 9h à 18h.

À SAVOIR : chaque propriétaire de parcelles détenant un permis peut chasser sur sa propriété suivant le calendrier officiel.

Plus d'infos : contactez l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France.

Promenades dans les bois de Forges : attention aux chemins privés !

Que vous soyez à pied pour une simple balade, à vélo ou en voiture... des règles régissent le passage de tout visiteur en forêt.



Peut-on se promener librement en forêt ?

Tout dépend du propriétaire des lieux. Lorsque la forêt est publique, elle est gérée par l'Office National des Forêts (ONF) et a vocation à être ouverte aux promeneurs et aux sportifs en tout genre (randonneurs, coureurs, cavaliers, cyclistes...). Hormis quelques espaces à l'accès interdit ou limité pour des questions de sécurité (zones de chasse, chantiers forestiers...), vous pouvez vous balader librement, en respectant les chemins affectés à cette activité.

En revanche, lorsque la forêt est privée, il est en principe interdit d'y pénétrer sans l'autorisation du propriétaire, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une personne morale (par exemple, une entreprise, une association, un groupement forestier, etc.).

Un bois privé peut-il être clôturé ?

Tout propriétaire foncier a le droit de « clore son héritage », comme le dit le code civil dans une formule inchangée

depuis 1804. A Forges-les-Bains, vous avez pu remarquer que l'entrée de certains chemins a été récemment barrée (grillage à l'entrée des chemins) dans les bois de la Garenne et des Bouleaux.

En effet, trois parcelles ont été rachetées par France Valley en octobre 2022 qui a souhaité fermer les chemins et interdire l'accès à ses parcelles afin de « favoriser la régénération naturelle de la forêt et offrir un habitat sain à la faune locale. »

La société alerte également sur la fréquentation importante de promeneurs et de VTT sur ses sentiers privés :

« Nous sommes dès lors très préoccupés par les implications que cela peut avoir sur la sécurité des riverains et sur notre engagement en faveur de l'environnement. Nous sommes en effet responsables de la gestion de la forêt et de la sécurité des personnes qui s'y trouvent. Nous craignons que l'utilisation non autorisée des sentiers privés puisse entraîner des risques de sécurité, notamment en cas de chute de branches ou d'arbres. »



ANIMAUX

Animal errant ou en état de divagation

Un chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître. Les propriétaires des chiens en liberté doivent prendre conscience du risque qu'ils font courir aux joggeurs, piétons, cyclistes et automobilistes.

divaguant tout chat non identifié se trouvant à plus de deux cent mètres des habitations ou tout chat trouvé identifié à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Ces propriétaires s'exposent en outre à des poursuites pénales dont quelques-unes sont rappelées ci-après.

› L'article R 622.2 du code pénal punit le fait de laisser divaguer des chiens représentant un danger pour autrui.

› En agglomération, les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique (arrêté municipal n° 21-2023 du 06/07/2023).

› L'article R 623.3 réprime le fait qu'un propriétaire excite son chien ou ne retient pas celui-ci lorsqu'il attaque ou poursuit un passant.

Pour information, est également considéré comme

À SAVOIR

Déclaration d'un chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

(chiens d'attaque et chiens de garde et de défense)

La déclaration s'effectue obligatoirement auprès de la Gendarmerie. Depuis 2009, le permis de détention est délivré par arrêté du Maire.

Un chien non tenu en laisse et se promenant en campagne dans un bois peut être considéré en action de chasse. Son propriétaire est alors verbalisable si il ne détient pas de permis de chasser.

PRATIQUE

Aidant Connect : accompagnement numérique personnalisé



Au sein de l'Escapade culturelle, la conseillère numérique habilitée Aidant Connect est à votre disposition pour réaliser vos démarches administratives de manière légale et sécurisée. Ce dispositif permet à l'aidant d'agir tout en protégeant les données personnelles de l'utilisateur (mot de passe, informations sensibles...). Ce service, gratuit, est accessible sur rendez-vous uniquement.

Vous voulez en savoir plus ?

Contactez l'Escapade culturelle au 09 61 63 74 30

(RÉ)ORIENTATION

Oriane, l'orientation, la formation et l'emploi destinée à tous les franciliens



Du collège à la première recherche d'emploi, et même en reconversion professionnelle, nombre d'entre vous peuvent profiter de la plateforme Oriane créée par la Région ! Oriane recense toutes les informations utiles à votre parcours universitaire ou professionnel, vos stages et formations. Des rendez-vous avec des professionnels sont également possibles. À la clé, des solutions pour envisager l'avenir avec sérénité !
> oriane.info



JEUNESSE

LABAZ, l'appli des bons plans de la Région à portée de main

La Région propose LABAZ, une toute nouvelle application mobile destinée aux jeunes Franciliens de 15 à 25 ans.

Gratuite, l'application LABAZ :

- > présente de façon simple et fluide l'ensemble des aides et bons plans de la Région destinés à la jeunesse,
- > est entièrement personnalisable.

Un coup de pouce financier pour s'inscrire à une activité sportive ou culturelle ? Une aide pour l'inscription au permis de conduire ? Des réductions dans vos enseignes préférées ? Des jeux-concours... Tout est dans LABAZ !

En ce moment, tentez votre chance en vous inscrivant au tirage au sort pour remporter vos places pour les jeux olympiques 2024. Il y en a 30 000 à remporter !

PRÉVENTION

Neige ou verglas, adoptons les bons réflexes !

Sur la chaussée ou devant chez soi, petit rappel des mesures en place et des obligations de chacun.

La commune déclenche son plan de gestion hivernal en novembre. Les objectifs sont de maintenir la circulation sur les axes prioritaires notamment pour garantir l'accès aux installations essentielles, hôpitaux et services d'urgence. En cas de chute de neige, des agents d'astreinte sont chargés d'intervenir, de jour comme de nuit, pour procéder au salage préventif ou au déneigement.

Les riverains sont, de leur côté, responsables du déneigement des trottoirs bordant leurs habitats.

SOLIDARITÉ/MOBILITÉ

Pam francilien : votre service de transport adapté

Le service PAM - Pour Aider à la Mobilité - est un service public de transport à la demande qui a pour but de faciliter les déplacements en Ile-de-France des personnes à mobilité réduite, en situation de handicap ou dépendantes.

Comment ça fonctionne ?

Un conducteur accompagnateur vient chercher la personne avec un véhicule adapté à son domicile et puis la dépose à son adresse de destination. Il est également possible de programmer des déplacements réguliers notamment pour se rendre dans son entreprise. Ce service disponible 7 jours sur 7, de 6h à minuit (et 2h du matin le vendredi et le samedi à Paris) nécessite une réservation d'au moins 48 heures à l'avance pour les demandes ponctuelles.

> Pour en savoir plus : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/pam> ou par téléphone au 0 800 00 18 18



Notre **marché** hebdomadaire

Dans le petit-forgeois de février-mars 2023, nous avons lancé une enquête sur le marché hebdomadaire.

Vous avez été nombreux à répondre et vous avez mis en avant certains points tout à fait discutables.

- Les produits exposés : 5.9/10
- Le choix des commerçants : 4.9/10
- L'accueil des commerçants : 7.5/10
- L'emplacement : 7.7/10

Le manque de variété des commerçants a été un point important mis en avant lors de cette enquête ainsi que les prix élevés du primeur. Nous avons pris l'importance de vos retours.

Il faut savoir que le lieu n'est pas, à ce jour, un facteur limitant le nombre d'exposants : la fréquentation augmente s'il y a des commerçants, et parallèlement les commerçants souhaitent venir si les clients sont suffisamment nombreux, le choix entre plusieurs commerces de mêmes types peut être viable si la fréquentation est suffisamment importante et le panier du client permet de faire fonctionner ces différents commerces. Pour rappel, le primeur a toujours été présent sur le marché depuis le début, quelle que soit la fréquentation.

A ce jour, sont présents chaque samedi sur le marché : le primeur, le traiteur italien «Chris Ravioli», les pâtisseries et petits gâteaux des «Délices de Pupuce», le boulanger «le moulin de Gometz» (dont les croissants ont été sacrés meilleurs croissants de l'Essonne).

Fin septembre, un poissonnier s'est installé un samedi sur deux mais malheureusement la fréquentation a été trop faible et il n'a pas souhaité revenir. La déception fut grande



du côté des organisateurs puisqu'il aura fallu un nombre important d'appels téléphoniques, de SMS, de prise de contacts avec la fédération des poissonniers de France et une déception certaine de la part de certains Forgeois.

Depuis le 11 novembre, le traiteur oriental «La Table Ronde» est présent tous les quinze jours, le fromager «Dites cheese» quant à lui est sur le marché tous les samedis. Ils souhaitent s'investir à Forges-les-Bains. Il est bien évident qu'ils ont besoin d'avoir une clientèle minimum, tout comme le boulanger «Le moulin de Gometz» pour pérenniser leurs investissements.

Les élus continuent sans relâche de chercher de nouveaux commerçants mais sans votre participation c'est un effort vain. Il y a environ 1 850 foyers à Forges. Si chaque foyer vient dépenser 5 euros le samedi pour 1 kg de pommes, du pain, du fromage, des pâtisseries etc... ou mieux 3 euros chez chaque commerçant, nous arriverons à développer progressivement ce marché pour avoir la présence de commerçants essentiels à vos courses alimentaires.

Sans cela, l'équipe municipale ne pourra tenir à bout de bras le marché, les commerçants ne s'installeront pas et ceux présents partiront.

Le marché c'est toujours le samedi matin sur la place en bas de l'église et au parc des Thermes pour le marché des producteurs et des artisans en février et mai !

Avec nos remerciements à tous pour votre aide et vos efforts.

Que faire de votre sapin après les fêtes ?

Toutes les bonnes choses ont une fin, y compris la magie de Noël ! Les sapins utilisés pour les fêtes sont des déchets encombrants qui demandent un traitement spécifique. Pas question de les jeter ou de les abandonner n'importe où, sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 15000 €. Voici quelques idées pour recycler vos sapins :

1- LES DÉCHETTERIES DU SIREDOM

Les conifères seront acheminés vers des plateformes aptes à traiter ces déchets comme il se doit pour en faire du

compost ou les transformer en paillage.

2 - DANS SON PROPRE JARDIN

Si vous n'arrivez pas à vous résoudre à abandonner votre beau sapin, vous pouvez éventuellement le conserver et lui offrir une seconde vie dans votre propre jardin. Si celui-ci a conservé ses racines, il suffit de le replanter.

3 - EN JARDINERIE

Si vous avez acheté votre sapin en jardinerie, certaines se chargent de le reprendre après les fêtes (c'est le cas de «Chez Maria de Smet»)

4 - DES SAPINS POUR LES CAPRINS

La CCPL organise «Des sapins pour les caprins». Le concept est de recycler les sapins en les donnant à des chèvres qui en feront un festin ! Renseignements auprès de la CCPL.

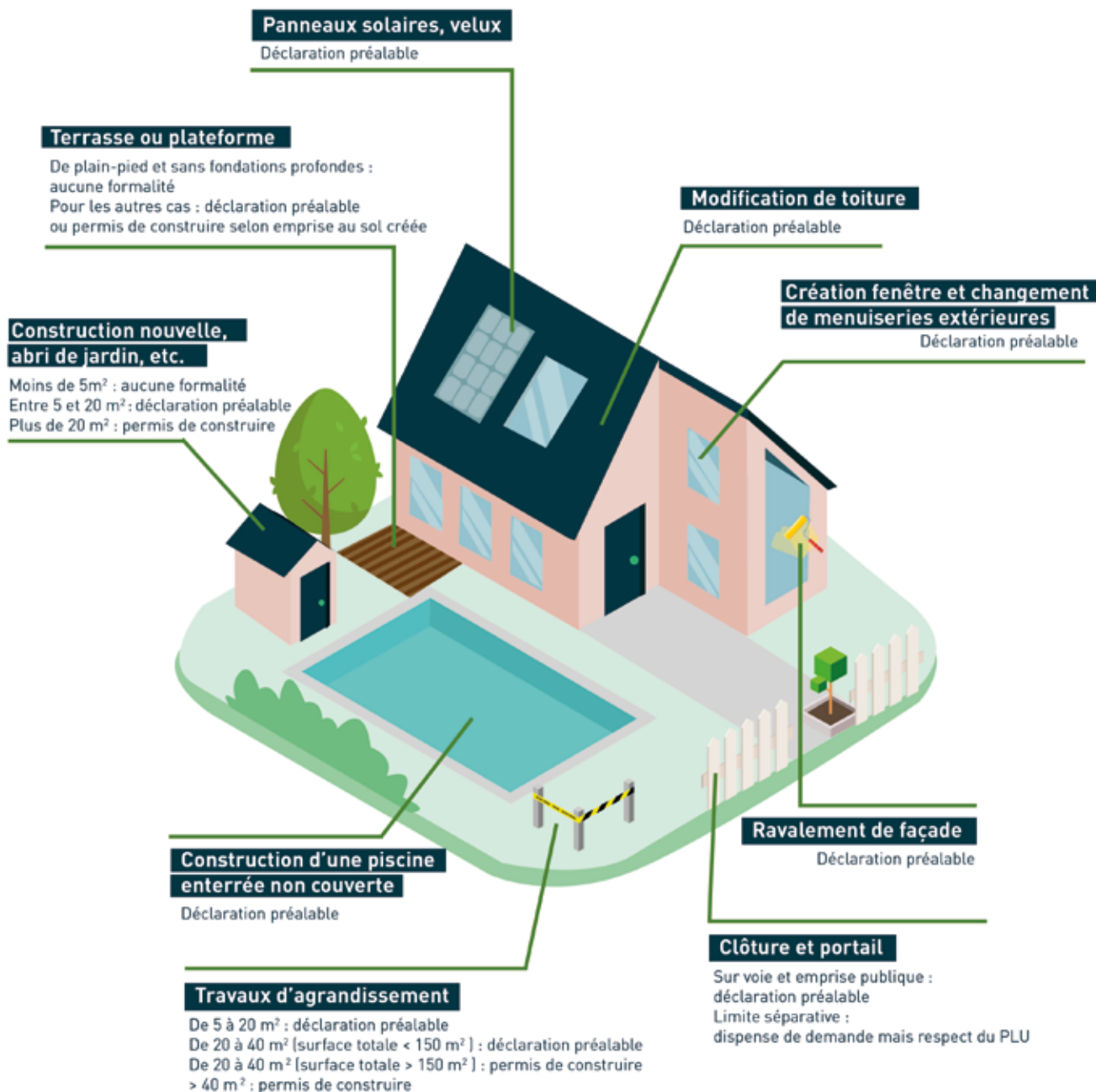
5 - POINTS DE COLLECTE

Plusieurs points de collecte sont répartis en Essonne. Consultez les dates de dépôts avant de vous y rendre.



LE SERVICE URBANISME et les démarches pour vos travaux


AGRANDISSEMENT, INSTALLATION D'UNE CLÔTURE, RAVALEMENT DE FAÇADE... AVANT DE VOUS LANCER DANS DES TRAVAUX, VOUS DEVEZ DEMANDER UNE AUTORISATION EN MAIRIE. TOUT PROJET D'EXTENSION, DE MODIFICATION D'ASPECT EXTÉRIEUR OU DE CRÉATION EST SOUMIS AU PLAN LOCAL D'URBANISME.





109
dossiers
traités

Pour l'année 2023, ce ne sont pas moins de 109 demandes (permis de construire et de démolir et déclarations préalables) qui ont été traitées par le service urbanisme de Forges-les-Bains.

Avant d'entamer vos démarches de travaux, nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec le service urbanisme le plus tôt possible pour lui faire part de votre projet et bénéficier d'un accompagnement.

Laurent Larregain est responsable du service urbanisme. Il répond aux besoins de la population locale en recevant et conseillant les Forgeois sur leurs projets de construction. Il est également votre interlocuteur pour des renseignements fonciers et cadastraux.

Le service urbanisme a pour mission de renseigner sur ces différentes demandes :

- Conception du dossier, instruction technique, droit des sols (plan d'urbanisme, permis de construire, lotissements, ...)
- Consultation des services comme le Parc Naturel Régional ou les Bâtiments de France
- Concessionnaires réseaux
- Conformité des travaux réalisés
- Établissements recevant du public, accessibilité
- Arrêtés d'alignement, délimitation du domaine public ...

Pourquoi consulter le service avant de débiter votre projet ?

Pour vous rassurer et vous accompagner, mais aussi pour informer la commune qui accompagne et maîtrise ainsi son urbanisation, et limite dans la plupart des cas bien des recours contentieux.

Toutes les autorisations sont obligatoirement instruites dans le cadre du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme), qui est le document de travail référent qui fixe les règles générales de construction, le projet global d'aménagement et de développement de la commune pour les décennies à venir.

Le plan local d'urbanisme de Forges-les-Bains a été approuvé par le Conseil municipal le 20 décembre 2018. Il est composé de plusieurs documents et annexes. Il a été modifié le 6 juillet 2022 (modification n°1).

N'hésitez pas à contacter le service urbanisme au 01 64 91 61 30 ou urbanisme@forges-les-bains.fr



Rappel sur les ravalements des bâtis

Le service urbanisme a commencé une campagne de sensibilisation sur les murs à enduire à Forges-les-Bains. En effet, le PLU indique que « l'emploi à nu de matériaux destinés à être enduits est interdit. Les murs enduits auront des teintes proches des murs traditionnels. »

Les façades des bâtis ne sont pas exemptées de cette obligation, dans le cadre de la mise en œuvre des travaux.

Pour consulter le PLU de la commune, rendez-vous sur www.forges-les-bains.fr

Des fiches techniques réalisées par le PNR sont également disponibles sur le site internet du PNR : www.parc-naturel-chevreuse.fr

Suite à cette campagne, un nombre non négligeable d'habitants a réalisé les travaux et ainsi participé à embellir et préserver le patrimoine rural de la commune.

TRAVAUX

Par petites touches ou avec des chantiers d'envergure, Forges-les-Bains change, s'embellit, se modernise pour vous offrir un cadre de vie toujours plus agréable. Voici un aperçu, non exhaustif, des travaux de proximité réalisés ou en cours près de chez vous.



LES TRAVAUX DE VOIRIE RÉALISÉS



- Réfection de l'allée des Saules
- Réfection de la route entre le croisement rue de Bissy et rue du lavoir
- Création du passage piéton rue du général Leclerc

► **MONTANT DES TRAVAUX :**

27 966 € TTC

- Création d'un caniveau rue de la pommeraie pour canaliser le ruissellement.

► **MONTANT DES TRAVAUX :**

10 962 € TTC



RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



Les travaux de rénovation ont eu lieu cet été avec la création d'une douzième classe, la reconversion d'un appartement en salle des professeurs, l'isolation thermique et phonique du préau et le passage de son éclairage en LED, le remplacement des menuiseries.

► **MONTANT DES TRAVAUX :**

403 801 € TTC

- Subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : **20 %**
- Fonds vert : **40 %**



RÉNOVATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE



Les peintures et le remplacement des sols de la partie ancienne de l'école maternelle ont été réalisés.

► **MONTANT DES TRAVAUX :**

119 961 € TTC

► Les deux préfabriqués en école élémentaire ont été démolis cet été en préparation des prochains travaux de 2024. Un appel d'offre a été lancé à l'automne pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'une nouvelle garderie et du réfectoire.



LA GRILLE DE LA MAIRIE

Un grand merci aux jobs d'été qui ont poncé et repeint la grille du parc de la mairie cet été !

COMMUNICATION DU SYNDICAT DE L'ORGE

RECHERCHE PROPRIÉTAIRE - parcelle cadastrée section ZB n° 48

Le SYORP gère les bassins dits Petit Muce amont et Petit Muce aval.

Ces bassins ont pour rôle de lutter contre les inondations en écrétant les eaux du Petit Muce. Le Syndicat souhaite régulariser la maîtrise foncière de ces ouvrages. Si vous êtes propriétaire de cette parcelle, si vous avez des informations sur cette parcelle, merci de contacter : Mme Marie Perrot au Syndicat de l'Orge (marie.perrot@syndicatdelorge.fr)





Au service des aînés... toute l'année !

Comme chaque année avant Noël, les Forgeois âgés de plus de 66 ans ont rendez-vous pour recevoir le « colis des aînés ». La remise de ce coffret rempli de douceurs représente une occasion pour la municipalité et les agents de rencontrer les aînés de la commune.

Nouveauté cette année : les Forgeois ont eu la possibilité de choisir entre le colis de Noël ou un repas dansant de Noël !

Une quarantaine de Forgeois se sont réunis le 5 décembre en salle Messidor pour participer à ce repas de fête.

Le 13 et le 16 décembre l'effervescence et la bonne humeur ont régné à l'Escapade culturelle ! Les agents et élus de la mairie ont accueilli près de 230 Forgeois venus pour percevoir le cadeau

que la municipalité leur offre pour les fêtes de fin d'année : c'est le traditionnel colis de Noël, composé de surprises à déguster et à boire entre amis, en famille, ou simplement pour soi !

En octobre, les aînés ont pu profiter d'un « Thé dansant » organisé en partenariat avec la retraite sportive de la région de Limours. Les danseurs ont apprécié la grande salle de l'Escapade culturelle.

Toute l'année, l'Escapade culturelle organise des ateliers intergénérationnels pour les aînés et les jeunes de la commune.

A chaque vacance scolaire, un programme est diffusé. Pensez à consulter le site internet ou à le demander à l'Escapade pour vous y inscrire.



ATELIERS SENIORS AVEC LE PRIF, PARTENAIRE DES JEUNES DE PLUS DE 60 ANS

La commune organise avec le PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France) deux ateliers pour les seniors. Ils auront lieu en février/mars, sur inscription.

Atelier « + de pas » :

Cet atelier, encadré par un enseignant en activité physique adaptée est dédié à la marche et ses bienfaits et est constitué de 5 séances d'1h30 d'activité physique. Il s'adresse à tous les retraités.

Atelier « Tremplin » :

L'atelier tremplin, c'est 5 séances d'1h30 pour accompagner chacun dans le passage à la retraite. Il s'adresse donc aux néo-retraités ou aux retraités à venir prochainement. La dernière séance est à + 3 mois permettant un point d'étape.

➤ POUR EN SAVOIR PLUS ET VOUS INSCRIRE : www.forges-les-bains.fr ou par mail à mairie@forges-les-bains.fr ou par téléphone au 01 64 91 03 29.





Concours de dessin à l'école pour le repas de Noël des seniors

La commune a proposé aux enfants de réaliser les dessins qui décoreront les menus à l'occasion du repas de Noël des seniors.

Un concours a été réalisé sur le temps du midi avec l'aide des animateurs, pour les classes de CE2, CM1 et CM2.

Bravo et merci à tous ! Les seniors ont été très touchés par vos créations.

Les six dessins gagnants sont à découvrir au dos du magazine.

L'équipe d'animation a également proposé aux enfants sur le temps périscolaire de décorer les sacs des colis des aînés.



FORGES

SOUTIEN SCOLAIRE
EN LIGNE PERSONNALISÉ

- SANS FRAIS POUR LES HABITANTS
- 100% FINANCÉ PAR LA COMMUNE
- ENSEIGNANTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

PROFITEZ-EN !



Prof'express : le soutien scolaire en ligne et gratuit pour les Forgeois

Pour la rentrée 2023, la commune a mis en place un soutien scolaire en ligne en adhérant au dispositif « Prof Express ». **Tous les élèves domiciliés à Forges-les-Bains, du CP à la terminale bénéficient gratuitement et individuellement de ce service en ligne.**

Le coût du service est pris en charge « à 100% » par la municipalité. Il s'agit d'un soutien dont le but est d'accompagner l'élève sur un point non compris, un devoir à apprendre, une leçon ou un examen à préparer.

Élèves et professeurs sont partenaires. Le service propose une mise en relation directe avec les professeurs issus de l'Éducation nationale, pour l'accompagnement au cas par cas avec une mise en relation par visio ou téléphone, tous les jours sauf le vendredi, de 17h à 20h, mais également avec la mise à disposition de ressources pédagogiques.

La plateforme, accessible sur ordinateur, tablette et smartphone, donne aux élèves l'accès à :

- **Matières :** Français, Mathématiques, Philosophie, Physique, Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, Histoire, Géographie, Chimie, SVT.
- des fiches de cours, des exercices, des quizz et une bibliothèque en ligne avec une multitude de ressources pédagogiques.
- un service de documentaliste en ligne pour guider les élèves dans leurs recherches de contenus en ligne et les aider à trouver les documents les plus pertinents...
- des contenus ludiques avec des histoires, des comptines, des livres animés, des chansons, de l'anglais, des fiches nutrition... pour les plus jeunes
- des modules de révisions pour le brevet et le baccalauréat
- des fiches pratiques et des vidéos sélectionnées par des spécialistes (de la grossesse à l'adolescence pour accompagner les parents dans leur quotidien).

Pour s'inscrire, rien de plus simple ! Connectez-vous au portail web dédié à Forges-les-Bains et inscrivez-vous en créant votre compte parent et un compte élève pour chacun de vos enfants. Les différents services sont opérationnels dès réception d'un justificatif de domicile.

Infos et inscriptions :
www.forges-les-bains.fr

139

PARENTS &
ENFANTS
INSCRITS
en dec. 2023

La commune souhaite développer son offre culturelle et vous proposer régulièrement des spectacles, des pièces de théâtre, des concerts, des expositions... Retrouvez les événements sur le site internet de la commune, rubrique agenda et abonnez-vous à la newsletter pour recevoir les nouvelles deux fois par mois par mail.

SPECTACLE IMPRO IN LOVE : une histoire d'amour totalement improvisée à créer ensemble !

Le point de départ ? Une rencontre sur internet entre un homme et une femme que tout oppose. La suite, c'est à vous de l'écrire ! Avec le spectacle interactif « Impro in love », c'est à vous de décider du destin des personnages joués par Caroline Quéléne et Hugues Pailleret, et mis en scène par Philippe Pastot. Et ce à travers douze scènes et de nombreuses péripéties orientées par vos choix, sans que vous vous en rendiez compte.

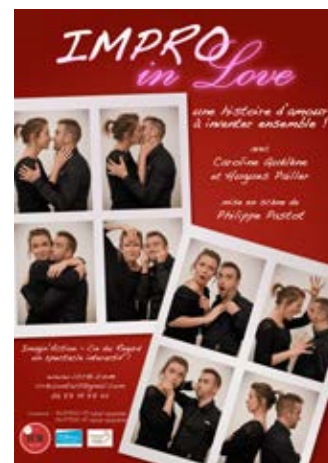
INFOS PRATIQUES

Vendredi 2 février à 20h30, salle Messidor

> Dîner/spectacle en partenariat avec le restaurant l'Arôme.

> Informations et billetterie sur

www.forges-les-bains.fr



Avec : Caroline Quéléne,
Hugues Pailleret et Cyril Girault
Mise en scène : Philippe Pastot



**Idée cadeau pour
la Saint-Valentin !**

> ÇA S'EST PASSÉ À L'ESCAPADE CULTURELLE

Cet été, la savane a envahi l'Escapade !

Les familles présentes ont participé à la fabrication de zèbres, girafes... et d'une fresque géante. A l'extérieur, place au chamboule tout, pétanque et jeu de quille scandinave.

L'exposition interactive « La cour des contes » a rencontré un fort succès. Munis d'une tablette, les visiteurs mènent l'enquête pour tenter de trouver le tueur de notre chère Blanche Neige...

Les goûters à l'Escapade sont très appréciés par les petits et les grands ! Pendant les vacances de la Toussaint, madame le Maire a eu le plaisir de partager un bon moment autour de crêpes et gaufres avec les familles

présentes. Et les enfants ont participé à la préparation !

A l'occasion de la semaine du chocolat, les douze classes de l'école élémentaire se sont rendues à l'Escapade culturelle pour visiter l'exposition « Autour du chocolat ».

Les enfants ont eu le plaisir de rencontrer Régis Bouet, chocolatier à Marcoussis qui leur a fait découvrir le monde du chocolat en quelques secrets de fabrication.

Avec Guillaume, le jeune chocolatier forgeois, les enfants ont réalisé de magnifiques sapins de Noël. Et enfin, Nathalie, chargée des publics, a proposé des mendiants ou des roses des sables.



Compostage : une nouvelle obligation, de nombreuses solutions

À compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et aux objectifs de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers.

Pourquoi ?

À ce jour, les biodéchets représentent encore un tiers des déchets non triés des Français. Pourtant, les trier présente de nombreux bénéfices :

- › réduire le bilan carbone du secteur des déchets à travers la réduction du stockage et de la combustion des déchets ;
- › produire du biogaz qui peut être soit destiné à un usage local, soit réinjecté dans le réseau de gaz naturel ;
- › fournir les agriculteurs ou gestionnaires d'espaces verts

en engrais organiques et ainsi améliorer la qualité agronomique des sols.

Qu'est-ce que les biodéchets ?

› Déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies ;

› Déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés (à séparer des ordures ménagères).

Comment les traiter ?

Déchets verts :

› pas de changement dans leur traitement : ramassage par le Siredom ou dépose en déchetterie ;

Déchets alimentaires :

- › plusieurs traitements possibles :
 - faire du compost (voir guide sur le site de la mairie),
 - nourrir des poules,
 - prise en charge par le Siredom

Les élus du Siredom ont acté la construction d'une unité de tri des biodéchets en Essonne



Objectif du SIREDOM

Proposer une solution simple, efficace et écologique pour le tri à la source des biodéchets, notamment dans l'habitat vertical et les centres villes.

Sur la base de l'expérimentation menée par Cœur Essonne Agglomération et le groupe Semardel. Résultats : 25 kg environ de biodéchets collectés par habitant « participant » avec un taux de pureté de 88%.

Comment ?

En collectant simultanément les biodéchets, mis préalablement dans des sacs spécifiques, et les ordures ménagères résiduelles puis en récupérant les sacs de biodéchets dans une unité de tri. Avantages : Pas d'incidence sur les collectes. Pas de camions supplémentaires sur les routes donc moins de gaz à effet de serre.

- › Pour en savoir plus : www.siredom.com

Elania – Bilan de compétences

Un bilan de compétences peut vous être utile dans les cas suivants :

- › vous êtes en plein questionnement sur la suite à donner à votre vie professionnelle ;
- › vous souhaitez vous lancer dans une nouvelle voie professionnelle, mais vous hésitez encore ;
- › vous voulez donner un nouvel élan à votre carrière ;
- › vous cherchez plus de sens à votre travail ;
- › vous avez été déstabilisé(e) suite à une mauvaise expérience professionnelle et vous voulez retrouver confiance et sérénité...

Elania vous accompagne dans ce bilan

avec écoute, bienveillance et elle s'appuie sur des outils personnalisés pour vous.

Derrière Elania, il y a Florence Tardy, habitante de Forges-les-Bains depuis deux ans et créatrice de son propre cabinet de conseil et formation RH depuis quatre ans. Florence s'appuie pour cela sur dix années d'expérience en tant que commerciale export dans l'industrie, puis dix années en tant que responsable formation. Outre les bilans de compétences, Florence forme au recrutement et aux soft skills auprès d'étudiants et de collaborateurs d'entreprise.

Les bilans d'Elania sont référencés

sur la plateforme et finançables par le CPF.

CONTACT

Elania Conseil
& Formation au
06.11.60.08.60

- › florence.tardy.learning@gmail.com
- › elanialearning.wordpress.com
- › @elania_conseil_formation sur Instagram



Alexia Pouhal accompagnante périnatale et puéricultrice



Alexia Pouhal, Forgeoise, est accompagnante périnatale et puéricultrice diplômée. Elle propose un accompagnement personnalisé pour vivre une parentalité sereine et épanouissante. Vous attendez un bébé ou vous êtes déjà parents ? Alexia est infirmière et spécialiste de l'enfant depuis plus de 20 ans. Elle vous propose des ateliers et des accompagnements personnalisés autour de la grossesse, la naissance, les soins, le sommeil, l'allaitement et l'alimentation du bébé.

En plus de ses compétences en périnatalité, Alexia est également formée en réflexologie bébé émotionnelle et en massage bien-être spécifiques au bébé ; comme en massage non thérapeutique de la femme enceinte et en post natal (avec resserrage du bassin possible).

Elle utilise des approches douces et naturelles pour soulager les petits maux de bébé, de la grossesse, pour favoriser votre bien-être et celui de bébé et renforcer le lien d'attachement parent-enfant. Enfin, Alexia est également spécialisée dans le portage bébé. En tant que monitrice en portage, elle peut vous enseigner différentes techniques, vous conseiller sur les meilleurs porte-bébés et vous guider pour porter votre bébé en toute sécurité et confort.

Réservez votre accompagnement en cabinet à Orsay ou à votre domicile !

Doudou Puériculture

14 allée Louis Clément Faller 91400 Orsay, 07.68.33.64.06,
doudoupuericulture@hotmail.com

Géraldine CLEMMER, Diététicienne, nutritionniste



à domicile sur les communes de Forges-les-Bains, Briis-sous-Forges et Limours.

Diététicienne diplômée et forgeoise depuis 17 ans, Géraldine a ouvert son cabinet de diététique et de cryolipolyse à Orsay en 2018. Elle aime transmettre sa vision de l'alimentation et ses méthodes pédagogiques à ses patients. Son objectif : améliorer la santé des personnes par l'éducation à une alimentation saine et savoureuse.

En parallèle de son activité au cabinet, les consultations à domicile lui permettent de pratiquer son métier différemment et présentent beaucoup d'avantages :

- votre temps est précieux, pas de trajet à effectuer pour les rendez-vous.

- proximité avec votre environnement alimentaire
- diversité des consultations (aide à l'élaboration des courses ou des repas, travail sur les quantités ...)

Les prestations sont basées sur une démarche positive et interactive. Elle a également à cœur de respecter l'environnement et les idées de chaque personne.

Pas de solutions toutes faites, mais des clés pour adopter un comportement alimentaire éclairé.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Géraldine par téléphone au 06 87 57 83 32 ou visiter le site internet www.cabinet-silhuett.fr

Demandes de subventions

Les subventions aux associations permettent d'apporter un soutien financier aux activités d'intérêt public local pour Forges-les-Bains.

Avant d'effectuer votre demande de subvention, veuillez vérifier que votre association remplit bien les conditions suivantes :

- l'association doit participer à des actions ayant un intérêt public local pour Forges-les-Bains ;
- l'association doit avoir été déclarée auprès de la préfecture et disposer d'un numéro SIRET ;
- des statuts conformes à l'objet social ;
- transmission des comptes certifiés : bilan et compte d'exploitation ;
- elle doit fournir une attestation d'assurance, un RIB ;
- l'association doit signer un contrat d'engagement républicain, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022 ;
- une déclaration sur l'honneur ;
- une copie du compte rendu de la dernière assemblée générale.

Les demandes de subventions doivent être transmises à la mairie (par courrier ou par mail) à partir du 1^{er} décembre 2023 jusqu'au 31 janvier 2024.

Tout dossier non complet ne sera pas traité.

> Téléchargez le dossier de demande de subventions sur forges-les-bains.fr

Les Amis de l'église

Record d'affluence, cette année, pour la visite de l'église Notre-Dame. Au cours du week-end, plus de 70 visiteurs, essentiellement des Forgeois, ont découvert l'église restaurée et son histoire. Nous avons eu l'immense plaisir d'accueillir également 257 élèves du groupe scolaire de Forges, pour une visite de l'édifice dans le cadre d'une randonnée patrimoine organisée par la directrice et les enseignants. Le samedi soir, l'Ensemble Vocal Cantemus a enchanté plus de 60 spectateurs, la soirée s'est achevée par une dégustation de crêpes et le verre de l'amitié.



Une excellente saison pour le Forges Judo !

Passage de grade

Sylvie Parriot a obtenu sa ceinture noire, Alexis Coltrinari et Stéphane Martin ont validé leur Unité de Valeur des katas pour l'obtention de leur ceinture noire 2^{ème} dan.

Cléa Magnan et Samy El Malki ont obtenu leur kata et leur UV technique pour la ceinture noire.

Le club devrait donc compter dans ses rangs 11 ceintures noires !

Félicitations à eux pour leur investissement et leur courage.

Résultats en compétition

Les poussines gagnent le tournoi de l'Essonne ! L'équipe était formée

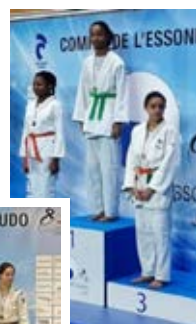
de : Clothilde, Faustine, Giulia et Thalie.

Enora est vice-championne de l'Essonne en minime, qualifiée au championnat d'Ile-de-France.

Oriana est championne de l'Essonne et finit 7^{ème} au championnat d'Ile de France.

Cléa est vice-championne de l'Essonne et qualifiée au championnat de France Espoirs.

Un grand bravo à eux ! Le bureau et le professeur sont vraiment heureux de leurs réussites et de cette saison sportive.



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

1. Convention tripartite pour la gestion de la crèche bi-communale située à Briis-sous-Forges > **unanimité**
2. Création de postes > **unanimité**
3. Rétrocession du hameau de « Chardonnet » > **unanimité**
4. Convention de rétrocession d'une borne incendie dans le réseau communal de défense incendie > **unanimité**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

1. Demande de révision du PLU : rectification erreur matérielle PLU > **majorité avec 4 abstentions**
2. Création de postes > **unanimité**
3. Motion de soutien à l'association DRAPO : pour des mesures permettant de protéger les populations survolées et réduire les nuisances engendrées > **unanimité**

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2023

1. Règlement financier des activités scolaires, périscolaires, extrascolaires et sociales > **unanimité**
2. Convention triennale pour la « tarification sociale des cantines scolaires » > **unanimité**
3. Fixation de la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction > **unanimité**
4. Recours au contrat d'apprentissage > **unanimité**
5. Décision modification n°1 du budget communal > **majorité avec 1 abstention**
6. Subvention au profit de l'Association Briissoise de GRS > **majorité avec 1 abstention**

> Retrouvez l'intégralité des comptes rendus sur le site internet de la commune forges-les-bains.fr

EXPRESSION DES CONSEILLERS MAJORITAIRES

FORGES POUR VOUS

Taxe foncière

Vous avez observé une augmentation de votre taxe foncière. On vous en dit plus et surtout on vous donne les éléments qui pourraient vous manquer pour comprendre...

La municipalité n'a en aucune façon accru la taxation en ce qui concerne sa juridiction; tout un chacun pourra constater que le taux de prélèvement à Forges s'est maintenu, comme les années précédentes, à 38,57% pour les propriétés bâties (TFB) et à 83,77% pour les non bâties (TFnB).

Mais 38,57% de quoi ? C'est là que l'explication s'avère nécessaire.

L'assiette de la taxe foncière repose sur une valeur (très) théorique des loyers* relatifs à chaque logement. Or, c'est l'Etat, et lui seul, qui fixe d'autorité les valeurs locatives chaque année ; pour 2023, compte tenu de la forte inflation observée en 2022, le gouvernement a décidé une réévaluation de 7,1%. A la deuxième décimale près, car d'autres taxes mineures ont connu des mouvements

divers, c'est cette variation qu'en tant que propriétaire à Forges d'un bien à périmètre inchangé vous retrouvez en bas de votre avis d'imposition.

Notez que la valeur locative des propriétés non bâties subit le même taux d'augmentation de 7,1%.

Heureusement, les valeurs retenues sont extrêmement faibles et par conséquent, l'incidence sur votre taxation demeure ici anecdotique.

Nous avons alerté à plusieurs reprises, lors de réunions de quartier, des conseils municipaux ou encore dans les colonnes du Petit Forgeois, de cette montée de 7,1 % de la taxe en 2023. Et nous pouvons déjà avertir d'une nouvelle avance l'an prochain : le projet de loi de finances, non définitif à l'heure d'écrire, envisagerait une hausse de 4,2%, similaire à l'inflation mesurée cette année.

En dépit des très lourds investissements auxquels la commune doit faire face, notamment avec la restauration/rénovation/agrandissement des deux complexes

scolaires, ainsi que de la baisse tendancielle des dotations étatiques, l'équipe municipale tient son engagement de campagne de s'abstenir d'une hausse des prélèvements. Celle-ci n'est pas à l'ordre du jour et en aucun cas elle ne prendrait la forme d'une action subreptice, sans concertation préalable, comme certains contribuables mal informés auraient pu le penser à l'occasion de cette augmentation de la taxe foncière.

**Ces loyers sont estimés par une actualisation imprécise des montants observés en 1961 (après abattement de 50 %) ; ils ne tiennent que très imparfaitement compte des modifications et de l'amélioration des logements. On prête depuis longtemps à l'Etat l'intention d'une remise à plat complète afin de définir des bases plus réalistes. Celles-ci aboutiraient à une hausse moyenne massive à la charge des propriétaires, ce qui explique l'hésitation du pouvoir à l'appliquer...*

Conformément au règlement intérieur, une page est réservée aux tribunes, répartie à parts égales entre la minorité et la majorité, soit une demi page pour la majorité et une demi page pour la minorité : Une vision pour Forges et Village Forgeois.

EXPRESSION DES CONSEILLERS MINORITAIRES

VILLAGE FORGEOIS

Il s'en est passé des événements depuis la dernière tribune début juillet. L'été est terminé, la rentrée scolaire est passée, le retour du quotidien revient dans nos maisons. L'hiver arrive à grands pas avec son lot d'événements de fin d'année (marché de Noël, repas des aînés, ...).

Des grands thèmes ont été abordés dans l'actualité comme le harcèlement scolaire, les violences envers le corps enseignant ... Il est du devoir des équipes pédagogiques et enseignantes mais aussi des parents de parler, d'échanger pour que cessent ces comportements inacceptables.

La communication est la clé dans bien des domaines.

Au niveau de notre commune aussi, nous pouvons faire bouger les choses. N'hésitez pas à remonter vos envies, vos besoins et ressentis à l'équipe municipale, votre avis est important.

Nous finissons cette tribune par un hommage à notre collègue Patricia Fleureau qui nous a quitté récemment. Toutes nos condoléances vont à sa famille et ses amis.

Nous vous souhaitons un Joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année. Et nous vous invitons à profiter de ces moments à chérir.

Jörg Dettmann, Sandra Castello, Benjamin Delporte

UNE VISION POUR FORGES

Cher Forgeois,

Nous commencerons par adresser nos condoléances à la famille de Madame Fleureau, conseillère municipale, partie soudainement.

Notre commune a perdu aussi en Septembre, Monsieur Lemeray, conseiller de l'ancienne mandature. Il s'était beaucoup investi dans les cantines, la qualité des prestations, le gaspillage alimentaire. Nos pensées vont à ses proches.

Malgré notre peine, la vie de la commune ne s'arrête pas et nous continuons tous à travailler dans les commissions. Agrandissement de l'école maternelle et rénovation des fenêtres sur l'élémentaire. Saluons aussi le travail collectif entre commissions et associations réalisé pour les commémorations de 1914-1918: une très belle exposition, une représentation théâtrale en musique (AMM) avec lecture de lettres des poilus par le Conseil Municipal des Jeunes, des sages et de la troupe de théâtre Etosha. Le devoir de mémoire à été perpétué.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Une vision pour forges.

HOMMAGE

Claudine FORMELLI nous a quittés le 15 juillet dernier à l'âge de 89 ans.

Après avoir passé toute sa jeunesse dans le Nord auprès de sa famille de cœur, elle exerça sa profession de professeur de sciences et physique dans la région parisienne. C'est là qu'en 1971 elle tomba amoureuse de Forges et y fit construire sa maison, allée des Chèvrefeuilles. Pendant dix-huit années, elle fut adjointe chargée des écoles et de la solidarité. Chacun a pu apprécier son dynamisme, son sourire,

son écoute. Après ses trois mandats municipaux, son empathie immédiate pour tous ceux dans le besoin l'a conduite à devenir présidente de l'ADMR de Limours et, également, présidente de la fédération ADMR de l'Île-de-France.

Elle a participé activement au développement de ce réseau associatif d'aide à la personne. Chevalier de la Légion d'Honneur et décorée des Palmes Académiques, elle a consacré toute sa vie aux autres.

HOMMAGE

Jean-Jacques LEMERAY

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Jean-Jacques Lemeray le 18 septembre 2023. Ancien conseiller municipal de 2014 à 2020, il a notamment participé et contribué aux projets de travaux sur les écoles. Toutes nos pensées vont à ses proches.



INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE DE FORGES-LES-BAINS

9 rue du Docteur Babin

91470 Forges-les-Bains

Tel. : 01 64 91 03 29

mairie@forges-les-bains.fr

La mairie est ouverte au public le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 9h à 12h (hors vacances scolaires).

ESCAPADE CULTURELLE

Maison des associations - 38 rue de Vaux

91470 - Forges-les-Bains

Tel. : 09 61 63 74 30

AGENCE POSTALE

6 Place de L'Église

91470 Forges-les-Bains

Tel. : 01 64 91 40 44

L'agence postale est ouverte du mardi au vendredi de 16h à 19h et le samedi de 9h à 12h (hors vacances scolaires : consultez les horaires sur www.laposte.fr)



JOUR DE MARCHÉ

Le marché a lieu tous les samedis matin de 8h à 13h, place de l'Église.

COLLECTE DES DÉCHETS

> Mardi matin : collecte des papiers et emballages

> Mercredi matin : ordures ménagères

> Vendredi après-midi en semaines impaires : déchets végétaux. Reprise le 29 mars 2024.

→ Retrouvez toutes les infos

concernant la collecte des déchets sur www.siredom.com/vos-dechets-au-quotidien/la-collecte-des-dechets/le-calendrier-des-communes/



CARNET

> LA CIGOGNE EST PASSÉE...



Elle a livré des petites filles :

Zuri MALENGA LENGI née le 3 septembre 2023 - Oriane DUPRÉ née le 19 septembre 2023 - Shakira COVAI née le 19 octobre 2023 - Louise LELEUX née le 19 octobre 2023 - Valentine NAURIN née le 17 novembre 2023

Elle a livré des petits garçons :

Florian MINNAERT né le 24 juin 2023 - Angelo HENRIQUES né le 30 juin 2023 - Sacha NANTY LE VAICHER né le 1^{er} juillet 2023 - Milo MOUSSAC né le 6 juillet 2023 - Al Housseyni HAÏDARA né le 26 juillet 2023 - Mathis VAUTIER né le 4 août 2023 - Noan RONDET né le 14 septembre 2023 - Lucas PATACCHINI né le 26 septembre 2023 - Milan SABOURIN né le 28 octobre 2023 - Lucien DEVAUX né le 2 novembre 2023

> MARIAGES

Nous avons eu la joie de célébrer l'union de :

Dalila QENDIL et Julien DIENIS le 1^{er} juillet 2023 - Sabine MACDONALD et Julien QUERLEU le 6 juillet 2023 - Laëtitia LOGÉ et Sébastien ARNAUD le 8 juillet 2023 - Clotilde LEYS et Jacky POUESSEL le 8 juillet 2023 - Solène BARTHELEMI et Flavien FURET le 21 juillet 2023 - Benoît BRASSEUR et Ambre BARACASSA le 16 août 2023 - Julie DAUTUN et Benjamin FINOT le 2 septembre 2023 - Agnès GAUTHIER et Xuefeng DONG le 30 septembre 2023



INFORMATION SUR LES MARIAGES

Les mariages à Forges-les-Bains peuvent être célébrés toute l'année, du lundi au samedi, à l'exception des samedis de mi-juillet à mi-août et week-ends d'élections sur la commune. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service état-civil de la mairie.

> DÉCÈS

Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès de :

Ginette GUESNEAU 88 ans, le 13 janvier 2023 - Dario DESERRANO 53 ans, le 24 mai 2023 - Liliane BEAURIN veuve GANDAIS 84 ans, le 14 juillet 2023 - Paulette SOLERANSKI épouse BUSSON 90 ans, le 14 août 2023 - Jean-Jacques LEMERAY 70 ans, le 18 septembre 2023 - Odile BARON veuve CHARLOT 96 ans, le 12 octobre 2023 - Patricia MOISY épouse FLEUREAU 58 ans, le 8 novembre 2023 - Colette GLENISSON épouse DURAND 78 ans, le 9 novembre 2023 - Marcel GÉNÉRALI 86 ans, le 19 novembre 2023 - Marc CLERC 82 ans, le 25 novembre 2023.

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles.

L'AGENDA

Janvier à mars

Mercredi 10 janvier



CÉRÉMONIE DES VOEUX

Cette soirée, ouverte à tous, est l'occasion pour Madame le Maire et l'équipe municipale de vous présenter leurs meilleurs vœux.

- + Salle Messidor à 19h
Entrée libre, ouvert à tous
Apéritif offert

Jeudi 11 janvier

RÉUNION PUBLIQUE MUTUELLE COMMUNALE

Présentation des services et réponses à vos questions.

- + Salle Floréal, 6 rue de l'église à 17h30



Samedi 10 février

MARCHÉ DE LA SAINT-VALENTIN

Découvrez les gourmandises et cadeaux à offrir proposés par les commerçants présents pour ce marché spécial Saint-Valentin !

- + Parc des Thermes de 8h30 à 16h
Entrée libre



Samedi 27 janvier

SOIRÉE ANNÉES 80 EN FAVEUR DU TÉLÉTHON



Sous les sunlights de la salle Messidor, la commune vous invite à un « voyage voyage » dans les années 80 pour une nuit de folie ! Les bénéfices seront reversés au profit du téléthon.

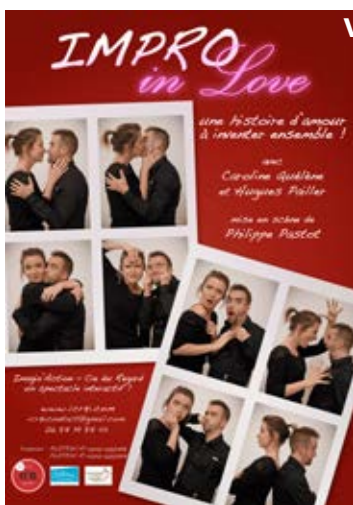
- + Salle Messidor - 6 rue de l'église à partir de 19h
Tarif entrée : 5€

Du 15 janvier au 14 février

EXPOSITION MISSION INSECTES

Une exposition pour découvrir le monde des insectes et apprendre à les préserver.

- + Escapade culturelle 38 rue de Vaux



Vendredi 2 février

DÎNER/THÉÂTRE : IMPRO IN LOVE

La rencontre sur Internet est le point de départ de cette épopée burlesque entre un homme et une femme que tout oppose. C'est toi public qui, dès le début du spectacle, choisis le profil des personnages qui vont s'inventer devant toi... Une histoire d'amour totalement improvisée à créer ensemble !

- + Salle Messidor - 6 rue de l'église
Début du spectacle à 20h30.
Réservations des places et du dîner sur billettereduc.com et forges-les-bains.fr

Vendredi 15 mars

FÊTE DE LA ST-PATRICK

La commune vous propose de fêter en musique la célèbre fête irlandaise, la Saint-Patrick, au cœur du Parc des Thermes.

- + Plus d'infos sur www.forges-les-bains.fr
Parc des Thermes à partir de 19h
Entrée libre



RENDEZ-VOUS EN 2024



MARCHÉ - FÊTE DES MÈRES
25 MAI 2024



FÊTE DES THERMES
29 JUIN 2024



FORUM DES ASSOCIATIONS
7 SEPTEMBRE 2024



BROCANTE
8 SEPTEMBRE 2024



FORGES ROSE
6 OCTOBRE 2024



FÊTE DE LA CHÂTAIGNE
13 OCTOBRE 2024

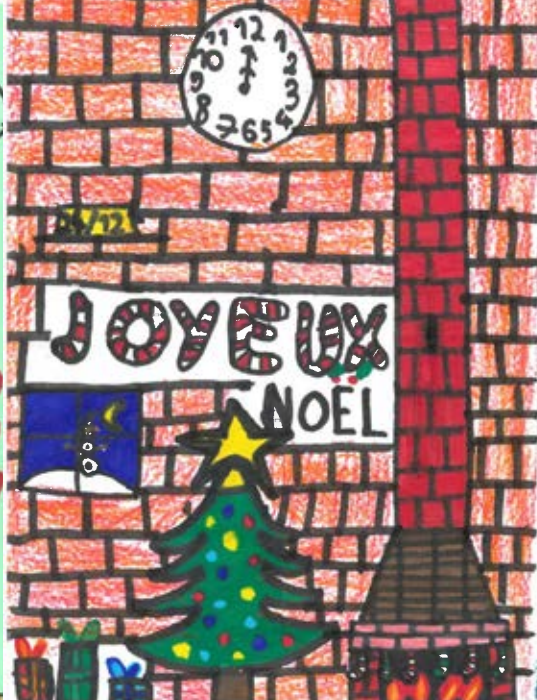


MARCHÉ DE NOËL
14 ET 15 DÉCEMBRE 2024

Retrouvez tout le programme des événements sur

forges-les-bains.fr





CONCOURS DE DESSINS

Les six dessins gagnants réalisés par les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école du petit muce. Bravo à tous !

Joyeuses fêtes !

CONCOURS DE DESSINS

Les six dessins gagnants réalisés par les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école du petit muce. Bravo à tous !



Joyeuses fêtes !